



LES ATOUTS CONFORT ET SECURITE DES PLATES-FORMES (PIR/PIRL)

LIVRE BLANC

MIEUX COMPRENDRE

POURQUOI CES ÉQUIPEMENTS
CONSTITUENT LA SOLUTION OPTIMALE
POUR PRÉVENIR LES RISQUES DE
CHUTES ET TRAVAILLER EN HAUTEUR
DANS LES MEILLEURES CONDITIONS.

duarib



SOMMAIRE

| | | |
|---|--|----|
| 1 | UNE PROTECTION À 360° | P4 |
| 2 | UNE STABILITÉ HORS PAIR | P5 |
| 3 | UN CONFORT DE TRAVAIL OPTIMAL | P6 |
| 4 | UNE ERGONOMIE EN CONSTANTE INNOVATION | P7 |



En France, tous secteurs professionnels confondus, les chutes de hauteur représentent chaque année 12% des accidents de travail*.

Les principales causes identifiées par le réseau Prévention Risques Professionnels (Assurance Maladie et INRS) sont l'utilisation de matériels inadaptés ou l'absence de protection collective ou individuelle.

Or, la Réglementation Française stipule :

« Les travaux temporaires en hauteur doivent être réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à garantir la sécurité des travailleurs et à préserver leur santé. Le poste de travail doit permettre l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques » (Art. R. 233-13-20 du Code du travail).

Les plates-formes individuelles roulantes sont intrinsèquement conçues pour satisfaire ces dispositions réglementaires. Elles répondent **aux normes NF P 93-352 dite PIR et NF P 93-353 dite PIRL** publiées dans les années 90 et révisées en 2016. Ces textes normatifs fixent les règles de conception (dimensions, charges, stabilité, matière...) des plates-formes individuelles.

Le présent Livre Blanc a pour objectif de vous expliquer, point par point, ce qui fait d'une plate-forme PIR ou PIRL un poste de travail individuel idéal pour améliorer la sécurité et le confort de vos interventions en hauteur. (jusqu'à 4.50 m de hauteur de travail)

*Statistiques de sinistralité 2016. CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés – Mission statistique)

1 UNE PROTECTION À 360°

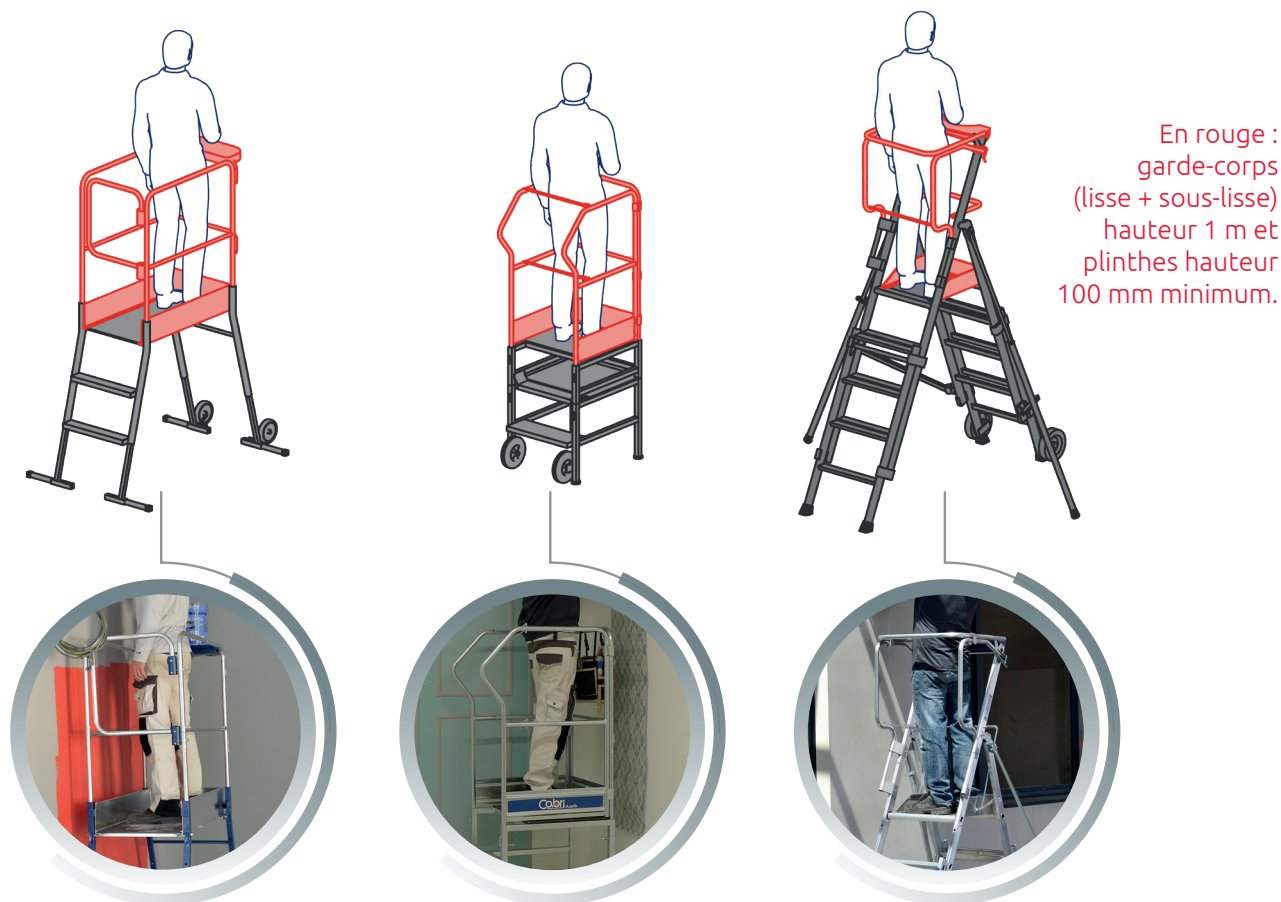
Éliminer le risque de chute est le but premier d'une plate-forme PIR/PIRL.

L'opérateur doit pouvoir se mouvoir aisément sur son poste de travail, les mains libres, sans craindre de tomber ou de glisser.

Ainsi, elle dispose d'une **protection collective performante sur 360° composée** :

- ⊙ **de garde-corps sur les 4 côtés**, d'une hauteur de 1 m, et, formés d'une lisse et d'une sous-lisse. **Le garde-corps côté accès, est doté un système d'ouverture pour faciliter le passage sur le plancher.**
- ⊙ **de plinthes** d'une hauteur de 100 mm minimum sur 3 côtés du plancher, hormis l'accès.

Pour valider l'efficacité de ce dispositif, on considère que le passage d'une sphère de Ø 47cm, représentant la chute d'un individu, doit être radicalement impossible.



A SAVOIR

L'abréviation **PIRL** signifie **Plate-Forme Individuelle Roulante Légère**. Norme NF P 93-353. Hauteur travail maxi 3.50 m.

L'abréviation **PIR** signifie **Plate-Forme Individuelle Roulante**. Norme NF P 93-352. Hauteur travail maxi 4.50 m.



2 UNE STABILITÉ HORS PAIR

La **stabilité** joue un rôle clé dans la sécurisation du travail en hauteur.

Les plates-formes sont soumises à des tests sévères pour assurer qu'elles ne basculeront pas sous les mouvements de l'opérateur :

- ⊙ les PIRL doivent contrer un basculement horizontal de 30 kg ;
- ⊙ les PIR doivent contrer un basculement horizontal de 45 kg.

Certaines plates-formes sont auto-stables. D'autres, en fonction de leurs dimensions et de leur conception, ont besoin d'une surface d'appui amplifiée pour assurer leur parfaite stabilité. Ces dernières sont équipées de stabilisateurs qui sont rétractables, verrouillables, et, selon les modèles ajustables en hauteur.

Toutes les parties de la plate-forme en contact avec le sol (stabilisateurs et piétements) sont dotées de dispositifs antidérapants puissants pour procurer une adhérence infaillible et éviter tout risque de glissement.



Attention

Le **TRAVAIL EN HAUTEUR** n'est pas défini par une hauteur minimale dans la Règlementation Française et le Code du travail.

On considère que **toute élévation au-dessus du sol** constitue un **travail en hauteur**.

C'est alors à **l'employeur**, responsable de la sécurité des ses salariés, **d'évaluer s'il y a risque de chute et de mettre en place les mesures de prévention nécessaires**.

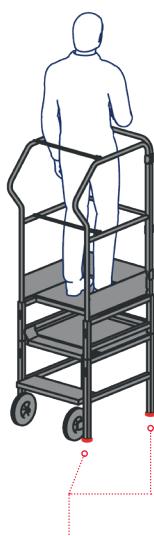


Plate-forme auto-stable Cabri avec **PATINS ANTIDÉRAPANTS** en rouge.

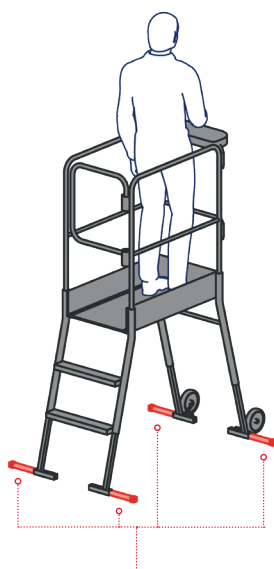


Plate-forme dotée de **STABILISATEURS RÉTRACTABLES** représentés en rouge.



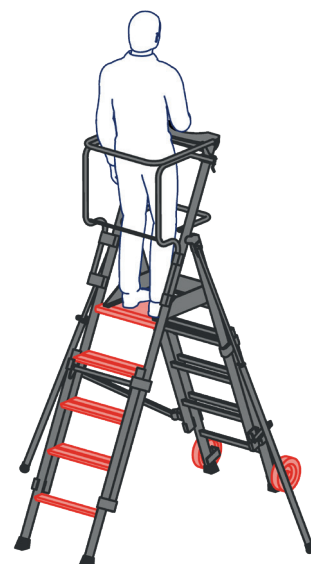
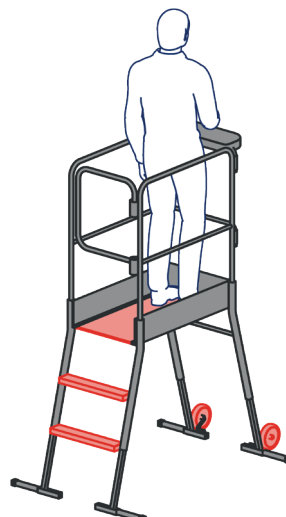
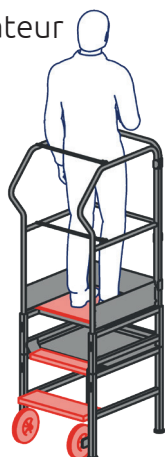
Plate-forme dotée de **STABILISATEURS RÉGLABLES AU MILLIMÈTRE**, représentés en rouge.

3 UN CONFORT DE TRAVAIL OPTIMAL

Ne pas craindre de glisser lors de la montée ou la descente, bénéficier d'une aisance suffisante de mouvement sur le plancher, pouvoir déplacer et manipuler la plate-forme sans effort, sont autant de facteurs qui contribuent à la **sensation de confort et de bien-être de l'opérateur**. Pour répondre efficacement à ces besoins, **les dimensions des composants des PIR/PIRL sont très codifiées**.

- ⊙ **L'accès au poste de travail se fait par des échelons ou des marches antidérapantes faciles à grimper**, grâce à un espacement régulier compris entre 230 et 300 mm. La première marche est toujours à moins de 400 mm du sol.
- ⊙ **L'objectif d'une PIR / PIRL est d'offrir un rapport confort/encombrement optimal**. Les planchers antidérapants offrent donc une longueur **≤ à 1,50 m** et une largeur comprise entre **0,40 et 1 m** pour permettre à l'opérateur de bouger aisément sur son poste de travail.
- ⊙ **La hauteur de travail est limitée à 3,50 m pour une PIRL et 4,50 m pour une PIR** ; pour des raisons évidentes de stabilité et de manœuvrabilité du produit.
- ⊙ **Les PIR/PIRL sont équipées, pour leur déplacement, de deux roues d'un diamètre minimum de 100 mm pour une PIRL et 150 mm pour une PIR**. Ces roues ne reposent jamais sur le sol lorsque la plate-forme est dépliée, pour éviter tout mouvement inopportun. **La seule plate-forme du marché qui se déplace en position ouverte est le Wheelys de Duarib, grâce à un système de roues inédit.**
- ⊙ **Une charge d'utilisation fixée à 150 kg** permet d'accueillir un opérateur et outils ou matériaux.

en rouge : accès et plancher anti-dérapant, roues de déplacement non porteuses en position travail.



A SAVOIR

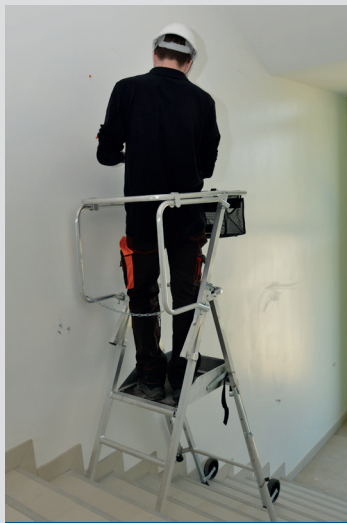
Si votre plate-forme possède des marches, leur largeur doit être au moins égale à 80 mm.



4 UNE ERGONOMIE EN PERPETUELLE INNOVATION

Au-delà du cadre normatif qui assure à l'utilisateur d'une PIR/PIRL un travail en hauteur parfaitement sécurisé, l'aspect pratique et ergonomique est en perpétuelle évolution. Il demeure une préoccupation majeure pour les fabricants comme DUARIB. **Rapidité de mise en œuvre, déplacement et stockage facilités, encombrement réduit sont des critères incontournables qui président à la conception des plates-formes de la marque.**

Innovantes et uniques sur le marché, les plates-formes DAHU, WHEELYS ou CABRI illustrent parfaitement ce propos. Le **DAHU est capable de s'installer dans tous les types d'escaliers** jusqu'à 630 mm de dénivelé. Le **WHEELYS offre une mobilité inédite** pour circuler avec une grande aisance, en position ouverte, sur votre chantier, dans votre usine ou entre vos rayons. Le **CABRI est solidement constitué** pour résister à un usage intensif sur les chantiers de construction.



• DAHU •

▶ DuaribEchafaudages



• WHEELYS •

▶ DuaribEchafaudages



• CABRI •

▶ DuaribEchafaudages



Article de Blog

PLATES-FORMES INDIVIDUELLES : LES 3 FONCTIONNALITÉS QUE VOUS DEVRIEZ CONNAÎTRE !

Sur le Blog DUARIB Questions de Hauteur
www.duarib-blog.fr



Consultable sur le web

Vidéo « 1995 La première PIRL du marché français »

Sur chaîne YouTube de DUARIB
« DuaribEchafaudages »



La conception des PIR/PIRL, qui s'appuie sur des normes strictes, est toute dédiée à la sécurité des interventions en hauteur. Elles sont étudiées pour rassurer totalement l'opérateur jusqu'à 4.50 m de hauteur de travail. Aucun paramètre n'est négligé. Stabilité, protection collective, accès, déplacement... tout est pensé pour pallier les risques de chutes tout en garantissant une mise en œuvre rapide, une aisance de mouvement sur le poste de travail et une facilité de transport et de stockage. Pionnier et expert dans la conception de ce type de matériels, DUARIB propose la gamme de plateformes individuelles la plus large du marché. Rendez-vous sur www.duarib.fr pour choisir la PIR/PIRL qui conviendra le mieux à votre activité.



Septembre 2018
www.duarib.fr